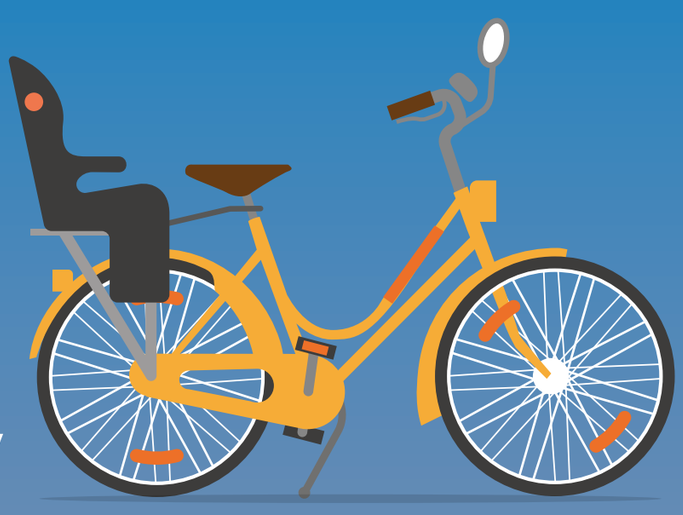
GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

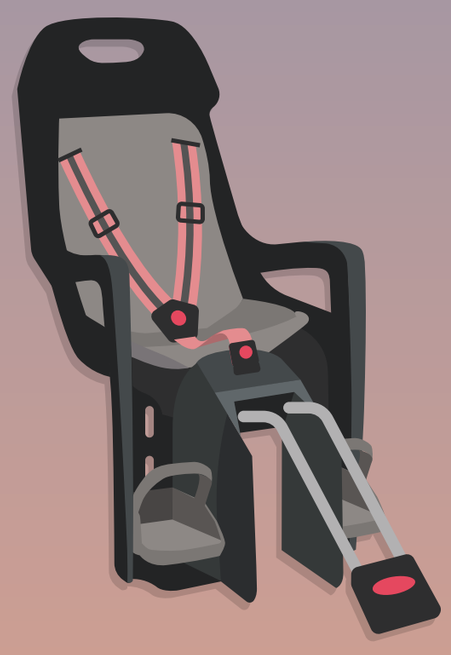


À VÉLO,



bien les installer pour mieux les protéger.

Pour les moins grands :
JUSQU'À 5 ANS



- Siège homologué, muni d'un harnais, de repose-pieds réglables et de protections latérales.
- Peut être fixé à l'avant ou à l'arrière.

Pour les plus grands :
AU-DELÀ DE 5 ANS, JUSQU'À 14 ANS INCLUS



- Siège homologué et adapté à des enfants plus grands, muni d'une ceinture de sécurité et de repose-pieds.
- Le transport d'un passager de plus de 14 ans est interdit.

Jamais sans son
ÉQUIPEMENT



- Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Au-delà, il est fortement recommandé.
- Le gilet rétroréfléchissant est obligatoire hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Votre enfant grandit, son équipement aussi !
Veillez à l'installer dans un siège adapté, pour son confort et sa sécurité.
Pour en savoir plus : **securite-routiere.gouv.fr**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**